

# PALMIPÈDES : DÉMARRAGE & ÉLEVAGE DANS MÊME BÂTIMENT

# 3B

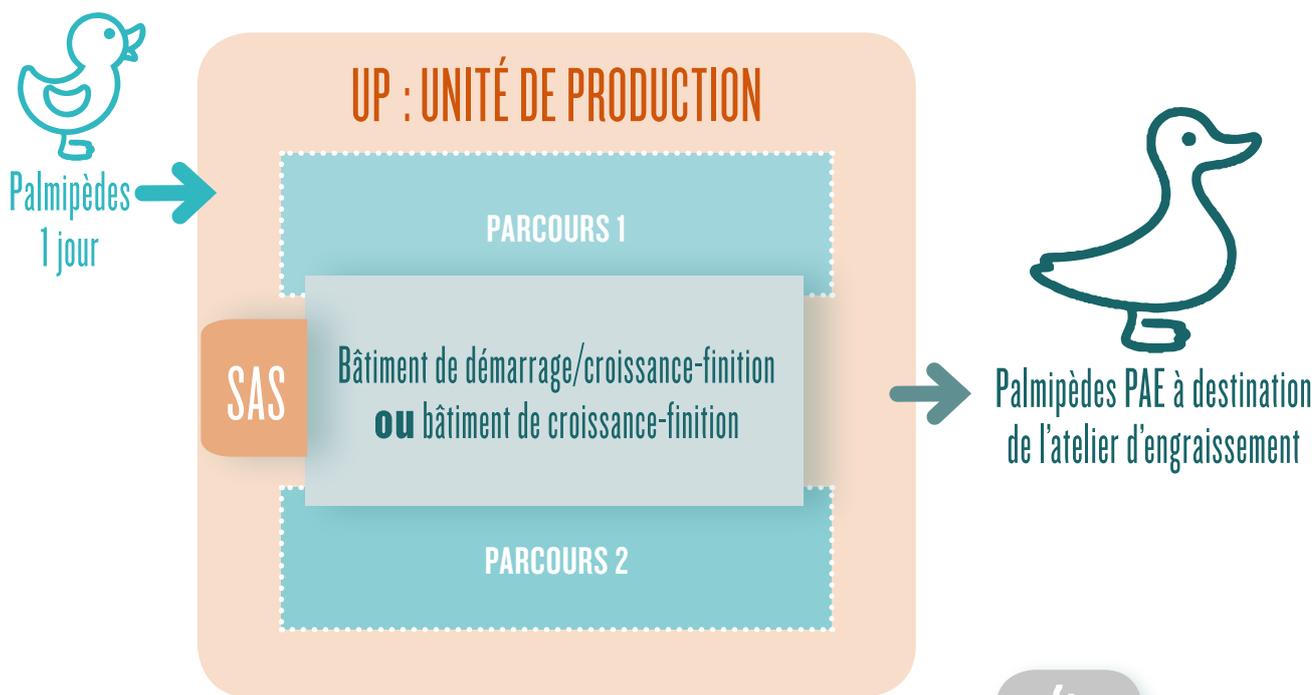
>> Voir les fiches 1B & 1C, qui définissent l'unité de production et la notion de bande unique

J'éleve des palmipèdes de 1 jour jusqu'à la mise en engraissement dans un même bâtiment (élevage sans desserrage), j'alterne 2 parcours **OU** je reçois des palmipèdes démarrés et je réalise la phase de croissance/ finition dans un bâtiment avec alternance de 2 parcours.

Je définis une unité de production : bâtiment de démarrage/croissance/ finition avec parcours ou bâtiment de croissance/ finition avec parcours ou parcours seuls.

## Comment organiser mon unité de production ?

- Je rentre **une seule** bande de palmipèdes en même temps (les animaux d'une même bande doivent avoir la même provenance)
- **À la fin de chaque bande**, je réalise un **nettoyage** et une **désinfection** de mon bâtiment ou abri et un chaulage de mes parcours dès la sortie des animaux (voir les fiches 6B1 & 6B2 « Plan de nettoyage et désinfection », ainsi que la fiche 6E).
- Je respecte un **vide sanitaire** minimal de :
  - **14 jours pour le bâtiment** après le nettoyage et la désinfection de la bande précédente.
  - **42 jours pour chaque parcours après chaulage.**



- **À noter :** Pour les systèmes de croissance-finition, les palmipèdes peuvent être également élevés en plein air sur un parcours sans bâtiment sous réserve du respect des dispositions de l'AM du 29 septembre 2021 vis-à-vis de la protection des dispositifs d'alimentation et d'abreuvement, ainsi que des obligations de claustration en bâtiment le cas échéant (voir la fiche 3B).



**Stockage du fumier.**  
Une bonne gestion des lisiers et fumiers est indispensable pour éviter la diffusion des maladies et contaminants. (voir les fiches 7C & 7B).

